

Le 09/05/2019

**Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés  
Année scolaire 2019-2020**

Référence : BO n° 16 du 18/04/2019 – Circulaire n°2019-035 du 17-4-2019 – Décret n°2017-169 du 10-2-2017 – Arrêté du 10-2-2017 – Circulaire n°2017-026 du 14-2-2017

Destinataires : enseignants du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public

Dossier suivi par : Marie-Ange LABERTRANDIE (04.90.27.76.27)  
Eva NEVES DA ROCHA (04.90.27.76.68)

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n° 16 du 18 avril 2019 portant mention des modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés organisés au titre de l'année scolaire 2019-2020.

**1 - Le dispositif réglementaire**

Les modules d'initiative nationale concernent deux types de stagiaires :

a) Les **enseignants ayant bénéficié des 300 heures de formation** de préparation au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (**CAPPEI**) et ayant passé les épreuves avec succès lors de la session 2018.

b) Les autres personnels qui s'inscrivent dans une démarche de **formation continue**.

**2 - Modalités d'inscription**

Les candidats du premier degré s'inscrivent auprès de la direction académique de Vaucluse, par formulaire.

**La fiche de candidature devra être transmise à l'IEN ASH sous couvert de l'IEN, au plus tard le vendredi 17 mai 2019 à : [ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr).**

Une copie de la fiche de candidature devra être envoyée à : [ce.p1d-formation@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.p1d-formation@ac-aix-marseille.fr)

Les candidatures retenues pour le départ en formation sont soumises à la validation de la DGESCO. Les personnels dont la candidature est validée par la DGESCO reçoivent un ordre de mission.

La participation à un module de formation vaut engagement à mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation. La priorité est donnée aux personnels s'impliquant dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique académique de formation.

Le nombre de places étant limité, une commission se réunira pour procéder à une sélection des candidatures.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1<sup>ER</sup> Degré - Moyens - RH

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE (MFIN)

Fiche de candidature à un module de formation d'initiative nationale  
*Personnels du 1<sup>er</sup> degré*

*NB : La participation à un module de formation d'initiative nationale (MFIN) vaut engagement de mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation.*

Références : Circulaire n° 2019-035 du 17-4-2019 - Bulletin officiel n° 16 du 18-4-2019 - Décret n° 2017-169 du 10-2-2017 - Arrêté du 10-2-2017 - Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017

Etablissement :

RNE : ce....

Circonscription :

NOM et Prénom de l'enseignant :

Adresse mel :

Grade :

Options si spécialisation ASH :

Stages déjà suivis en ASH (nature, durée, année)

Signature

Identifiant du module sollicité :

Intitulé du module :

Motivations du candidat :

Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale

Date et Signature

Avis de l'IEN ASH

Date et Signature

A retourner à Mme ou M. l'Inspecteur de l'Education Nationale A.S.H. sous couvert de l'IEN pour le vendredi 17 mai 2019, délai de rigueur ([ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr) et [ce.p1d-formation@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.p1d-formation@ac-aix-marseille.fr)).